**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 13 (1862)

**Heft:** 12

**Artikel:** Moyen de prévenir les délits de résine

Autor: Fischbach, E.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-784334

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ne s'y trouve plus qu'à l'état de buisson rabougri, et des épicéas et des pins en souffrance forment le peuplement. La superficie de cette forêt est d'environ 18000 journaux (Joche). Quelle perte de produit sur une pareille étendue! Et l'on ne saurait regarder comme une compensation les profits que retirent les ayant-droits, qui du reste ne paient aucun impôt. En outre le mal n'en est pas encore à son apogée; le sol de cette forêt devient de jour en jour plus stérile, et on verra bientôt arriver le moment où elle n'offrira qu'une steppe dépeuplée, dont ni le propriétaire ni les usufrutiers ne retireront plus aucun produit.

## Moyen de prévenir les délits de résine.

(Gazette générale des forêts et de la chasse, mars 1862).

Le moyen le plus efficace pour empêcher l'enlèvement de la résine, consiste à enduire de chaux éteinte toutes les entailles dont la résine découle. Il paraît que le mélange de chaux fait sortir la résine des vases dans lesquels on veut la faire cuire, en sorte qu'il devient impossible d'en préparer de la poix et que la résine volée demeure ainsi sans emploi. Aussi faut-il se garder d'appliquer ce préservatif dans les fôrêts où se pratique une exploitation régulière de résine, pour le compte du propriétaire. Dans notre arrondissement, en dépit de mesures sévères prises contre eux, beaucoup de voleurs de résine étaient restés incorrigibles, mais depuis quatre ans qu'on enduit de chaux les anciennes entailles, on n'a pas pu reconnaître le moindre enlèvement de poix sur les arbres ainsi préservés, tandis que délit a été commis de nouveau sur d'autres épicéas, pour lesquels on avait négligé cette précaution. M. l'inspecteur forestier de Entress-Furstereck à Balingen a trouvé dans le temps l'indication de ce préservatif dans un ancien journal dont il ne peut se rappeler le titre.

Comme l'emploi de ce procédé est à la fois facile et peu coûteux, je pense qu'il pourra être agréable à plus d'un de nos collégues de le voir indiqué ici, car si je ne me trompe, il n'est plus connu généralement.

Rottweil sur le Neckar.